



Succession suite à un décès

Par **gethseman**, le **01/05/2009** à **08:39**

Bonjour,rnrnJe vous expose la situation rapidement : ma Maman est décédé en sept 2008 , n'étant plus capable d'assurer son quotidien (courses,repas etc...) elle est allée vivre chez un de mes frères (nous sommes trois frère et une soeur d'une première union de ma Maman) nous avons donc vendu avec son accord sa maison ,pour un montant de 117000 euros en juillet 2008;Maman nous a versé à chaque garçons 25000 euros , et a sa fille 5000 euros donc 80000 euros sur les 117000, mais voilà que le notaire nous convoques 6 mois après son décès et nous stipule qu'il ne reste que 4850 par personnes restant sur la somme!donc sur 19400 euros,Etant donné quelle vivait chez un des frères et étant sur les derniers mois incapable de s'occuper de son compte bancaire (traitement helzeimer) nous aimerions savoir comment a été géré ses comptes,par qui et avoir un regard sur eux ...rnA t'on un moyen légal de demander à ce frère de nous fournir le détail de ses comptes compte tenue aussi que a partir de juillet elle était hospitalisée jusqu'à son décès le 12 sept 2008,donec sa retraite a aussi été versé donc les sommes restantes ne correspondent en rien à ce qui a été donné...rnrnEn vous remerciant par avance de vos conseils,rnrnCordialement,rnrngethseman

Par **Tisuisse**, le **24/05/2009** à **15:19**

Bonjour,rnrnVotre notaire doit être en mesure de réclamer à la banque, l'intégralité des relevés bancaires puis d'éplucher cette compta.